



REGLEMENT INTERIEUR 2018 - 2019

Article 1 : L'Enseignement L'association de danse Isadora et l'association de danse de Montech proposent à ses adhérents des cours de danse. Les disciplines enseignées sont : Danse Classique, Danse jazz, Barre au sol, Fitness et Big-Dance. Elles sont ouvertes à tout élève à partir de 3 ans 1/2. Les cours sont assurés par Nathalie Debono Blatché, Professeur Diplômée d'état.

Article 2 : Les Locaux

Reprise des cours Labastide-Saint-Pierre

Les cours ont lieu au Foyer Rural, salle du haut.

- Cours de danse : mercredi 12 septembre 2018
- Barre au sol : mercredi 12 septembre 2018
- Cours de fitness : lundi 17 septembre 2018
- Cours de Big Dance : lundi 17 septembre 2018

Reprise des cours Montech :

Les cours ont lieu rue Lafeuillade (derrière la salle de dojo).

- Cours de danse : mardi 11 septembre 2018
- Barre au sol : jeudi 13 septembre 2018
- Cours de fitness : mardi 18 septembre 2018
- Cours de Big Dance : jeudi 20 septembre 2018

Article 3 : Informations et Conditions d'Admission aux cours. Le présent règlement est affiché dans les locaux des associations. Un exemplaire de celui-ci est remis aux parents ou aux élèves majeurs lors de l'inscription. Cette inscription entraîne l'acceptation du règlement intérieur.

L'inscription n'est définitive qu'après :

- ⇒ réception du règlement intérieur dûment signé,
- ⇒ la fiche individuelle et confidentielle sanitaire complétée,
- ⇒ réception de la fiche de renseignement dûment complétée et signée,
- ⇒ avoir réglé la cotisation avec un chèque au nom de l'association (Isadora pour Labastide-St-Pierre et Club de danse et de gymnastique Montéchois pour Montech) et les cours, pour l'année scolaire au professeur de danse (Nathalie Debono Blatché).
- ⇒ avoir fourni un certificat médical daté de moins de trois mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la Danse (Cf. loi du 10/07/89, décret 92-193, article 6).
- ⇒ avoir été accepté par le professeur qui est seul responsable du choix de ses élèves.

Tout changement de situation en cours d'année doit être immédiatement signalé.

Article 4 : Règlement des cotisations. La date de début des cours est fixée au **mardi 11 septembre 2018 à Montech** et le **mercredi 12 septembre 2018 à Labastide**. Les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés. La date de fin des cours est fixée au 21 juin 2019.

L'inscription est annuelle, le règlement de toute l'année se fait lors de l'inscription. Il peut être échelonné sur plusieurs chèques remis en totalité le jour de l'inscription.

Aucun remboursement n'est consenti en cas d'absence, sauf cas exceptionnel, **validé par le bureau**.



Le professeur de danse vous donne la possibilité d'effectuer 2 cours d'essai gratuitement. Ces cours correspondent obligatoirement aux 2 premiers cours de l'année. Passé ce délai, l'inscription doit être validée sinon la personne se verra refuser l'accès aux cours suivants.

Adhésion annuelle : 18 euros par famille (chèque libellé au nom de l'association Isadora pour Labastide et Club de danse et de gymnastique Montéchois pour Montech).

Tarifs annuels : Chèque à libellé à l'ordre du professeur de danse. Paiement échelonné accepté, remise des chèques, en totalité, le jour de l'inscription.

Tarifs des cours enfants :

Durée des cours de danse	3/4 h	1 h	1 h 15	1 h 30	1 h 45	2 h	2 h 15	2 h 30
Tarifs annuels	250 €	290 €	310 €	355 €	425 €	430 €	450 €	460 €

Durée des cours de danse	3/4 h	1 h	1 h 15	1 h 30	1 h 45	2 h	2 h 15	2 h 30
Tarifs mensuels	30 €	35 €	37 €	41 €	48 €	49 €	50 €	51 €

Réduction : les familles de **3 élèves inscrits en cours de danse** (hors cours adultes) auront une réduction annuelle de 10 % sur l'ensemble des cours.

Tarifs des cours adultes :

Cours	Tarifs annuels	Tarifs trimestriels	Tarifs mensuels	Carte 10 cours	STAGES
Fitness	135 €	50 €	17 €	60 €	x
Jazz Dames	260 €	95 €	35 €	x	x
Barre au sol	200 €	70 €	30 €	100 €	15 € / 1 cours
Big Dance	150 €	55 €	25 €	60 €	10 € / 1 cours
Ensemble des cours	550 €	x	x	x	x

Réductions cours adultes :

Pour deux disciplines par semaine et par personne, réduction de 40 € sur le tarif annuel total,

Pour trois disciplines par semaine et par personne, réduction de 45 € sur le tarif annuel total.



Si un règlement de 20 € par élève a été versé au professeur lors de la réinscription en fin d'année, cette somme sera déduite de la cotisation annuelle.

Les stages :

Tout au long de l'année, des stages de Big Dance et de barre à terre sont organisés sur un week-end par mois. Ils sont ouverts aux adhérents comme aux non-adhérents et sont bénéfiques en complément de votre activité.

Les stages de barre à terre sont vivement conseillés aux élèves de classique 2 et de jazz 2. Ils favorisent le travail sur le placement du corps et la souplesse.

Le Big Dance travaille le cardio-vasculaire au travers de l'apprentissage des pas de danses de salon et sportives (salsa, jive, chacha, etc.).

Tarifs : voir tableau ci-dessus.

Article 5 : Organisation des cours. Le Professeur est seul compétent pour évaluer le niveau de chaque élève (il n'existe aucune correspondance entre les niveaux scolaires et les niveaux au sein de l'association). Les cours sont collectifs, de 3/4 heure, une heure, une heure 15 mn selon le niveau. Tous les élèves doivent arriver, si possible, 10 minutes avant le début du cours.

La tenue des élèves doit être correcte et propre. Collants, justaucorps, chaussons. Pour les ½ pointes : prévoir d'acheter 2 tailles au-dessus de celle de votre enfant. **Pensez à marquer les vêtements de danse de votre enfant.**

Eveil : justaucorps et collant rose lycra, ½ pointes roses.

Classique 1 et 2, préparatoire A et B: justaucorps et collant en lycra blanc, ½ pointes roses.

Jazz : Collant lycra ou pantalon noir, justaucorps ou brassière noire, chaussons de danse jazz noir.

Les cheveux longs attachés (sans mèches), un bandeau pour les cheveux courts. En cas de tenue incorrecte répétée, le professeur aura la possibilité de refuser l'élève.

Pour le spectacle, les élèves des cours suivants : préparatoires, classique 1,2, 3 doivent prévoir en plus, un collant de danse couleur chair (en vente en magasin de sport).

Big Dance : Tenue de sport au choix, baskets de fitness obligatoires

Une remise de 10% vous sera accordée, toute l'année, au magasin Intersport de Montauban, sur présentation d'un coupon qui vous sera remis lors de l'inscription.

Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents de bien vouloir **accompagner ou faire accompagner leurs enfants jusqu'aux vestiaires (afin de s'assurer que le professeur est présent)** et de venir les récupérer à la fin du cours. Le professeur et l'association ne sont pas tenus à la surveillance des élèves ni avant ni après les cours, leur responsabilité est entièrement dérogée en dehors des horaires de cours.

Les cours sont interrompus durant les congés scolaires et les jours fériés.



A noter : Durant les cours, les parents n'ont pas accès à la salle de danse afin de ne pas perturber la concentration des élèves.

Article 6 : Manifestations. L'organisation des cours peut être modifiée à l'occasion de la préparation de manifestations exceptionnelles (sorties, prestations, galas, etc..). Les répétitions supplémentaires nécessaires à la préparation de ces manifestations sont assurées bénévolement par le professeur. Les horaires de répétition vous seront communiqués environ 3 semaines avant les spectacles et seront affichés sur le panneau d'information de l'association.

La présence des élèves aux répétitions (en salle et sur scène) ainsi qu'à chaque représentation du spectacle est obligatoire, qu'elle ait lieu en semaine ou le week-end.

Le professeur s'efforce de s'adapter au mieux au rythme scolaire et aux week-ends des élèves.

Article 7 : Sécurité – Assurance Responsabilité Civile. Tout bijou ou objet de valeur est interdit à l'intérieur des locaux. L'Ecole ne saurait être en aucun cas responsable des vols ou pertes en ces lieux.

L'association a souscrit une assurance Responsabilité Civile Vie Associative auprès d'un organisme d'assurance qui couvre uniquement les dommages qu'un membre pourrait occasionner à autrui. Si l'adhérent se blesse seul, il ne sera pas indemnisé sauf s'il a souscrit une assurance « individuelle Accidents ». Vérifiez vos contrats d'assurance.

Article 8 : Urgence Médicale. En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). Le professeur doit avoir connaissance de toute prise de médicaments pendant ses cours. **La fiche sanitaire est obligatoire et remise au professeur lors de l'inscription.**

Article 9 : Absence des élèves. Toute absence doit être justifiée par les parents au Professeur par téléphone au 05.63.64.06.75 / 06.81.25.33.92 ou par mail et si possible signalée à l'avance. Les cours non suivis ne sont ni récupérés, ni remboursés. L'exclusion d'un élève pourra être prononcée à partir de la cinquième absence non excusée.

Article 10 : Absence du Professeur. Les absences imprévisibles du professeur seront signalées par voie d'affichage sur la porte de l'Ecole, et/ou par téléphone, et/ou par mail. Dans ce cas, ni l'association ni le professeur ne seront responsables des élèves, ni tenus d'en assurer la garde. Toutes les absences du professeur seront rattrapées.



BON A CONSERVER - VALABLE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019



ACCEPTATION REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription aux cours de Danse vaut acceptation du présent règlement.

Je soussigné(e) Mlle, Mme ou M atteste avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon (mes) enfant(s).

Fait à Le Signature des Parents :

Ramener le DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET (acceptation règlement intérieur, bulletin d'inscription, autorisation photos, fiche de renseignements administratifs et sanitaires et certificat médical), REGLEMENT COMPRIS aux forums des associations : samedi 9 septembre à Montech, samedi 9 septembre à Labastide-St-Pierre ou par courrier 670A chemin du Saoula 82370 Labastide-St-Pierre.



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018/2019 - A joindre avec votre règlement. Chèque à l'ordre de Nathalie DEBONO BLATCHE

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom des parents si différent :

Adresse :

.....

Tél : Email :

AUTORISATION DE PRENDRE DES PHOTOS OU VIDEOS

Je soussigné(e) Mlle, Mme ou Mreprésentant légal de l'enfant donne l'autorisation de diffuser photos et vidéos de mon enfant, prises dans le cadre de l'activité danse le long de l'année 2018/2019. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant ces photos ou vidéos ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Signature du représentant légal :



Fiche individuelle et confidentielle
Renseignements administratifs et sanitaires – Année 2018 / 2019

Renseignements concernant l'élève (enfant et adulte) :

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M - F

Responsable de l'enfant

Nom : Prénom :
Lien de parenté : Adresse:.....
.....
Code Postal : Ville :
Tél domicile : Tél portable :
.....

Renseignements médicaux

L'élève (enfant ou adulte) a-t-il déjà présenté des allergies: Non Oui
Si oui, précisez :
.....
Conduite à tenir :
A-t-il des difficultés de santé : (maladie,) – précautions à prendre
.....
.....

Autorisation d'hospitalisation et de soins

Je soussigné M et/ou Mme
 Responsable légal de l'enfant
 Ou élève des cours (si adulte)
autorise l'hospitalisation de celui-ci dans l'établissement choisi par les services d'urgence en concertation avec le représentant de l'association afin de lui prodiguer les meilleurs soins. De plus, j'autorise les services compétents à soigner, ou en cas d'urgence, à opérer mon enfant.

Le..... A.....

Signature